

## Commune de GAVISSE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS : Fabrice ARNOULD - Alexandre CHAVES – Carole DEFRAIN - Alain REDINGE - Marc RENAC - Patricia STALDER - Jean-Marie VAGNER - Christian WAGNER

ABSENTS EXCUSES : Pascale TEITGEN donne procuration à Alain REDINGE  
Christina HAGEN – Damien SAUVETRE – Peggy MURPHY

ABSENTS NON EXCUSES : Andréa MADERT – Romain DORCHY

Secrétaire de séance : Carole DEFRAIN

#### **AJOUT D'UN NOUVEAU POINT : NOUVEL ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- ***Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols***

Le nouvel ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

#### **Location de la Chasse 2024-2033 : approbation des dossiers de candidature**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réunion de la Commission Consultative Communale de la Chasse qui s'est déroulée en fin d'après-midi ce lundi 18 décembre 2023, deux candidats ont déposé un dossier de candidature.

Il s'agit de Madame Morgane DORVEAUX et de Monsieur Alain-Pierre KIFFER.

La Commission Communale Consultative de la Chasse a émis un avis favorable pour ces dossiers.

Monsieur Alain EHRMINGER, Adjudicataire sortant, garde son droit de préemption à l'issue de l'Adjudication.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte ces dossiers de candidature à l'adjudication publique de la chasse, retenus par la Commission Consultative Communale de la Chasse.

#### **Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que par un courrier du 19 octobre 2023, la Région sollicite un avis sur la composition de la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ». Cette instance aura notamment pour objectif la mise en œuvre par les territoires de l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette.

Il informe de son étonnement quant à la proposition de composition de cette nouvelle instance. En effet, le territoire Nord Mosellan n'est aucunement représenté. Un courrier des 6 présidents d'intercommunalité a déjà été adressé en ce sens.

Les communes et les 6 intercommunalités du Nord Mosellan représentent un bassin de vie de plus de 260 000 habitants soit 5 % de la population du Grand Est. La dynamique transfrontalière avec le Luxembourg, les enjeux de mobilités autoroutière, routière, ferroviaire et fluviale, la dynamique économique et son dynamisme de croissance démographique font de ces communes et intercommunalités un territoire spécifique.

Ainsi, les pressions foncières sont fortes tant pour permettre l'accueil de population que vis-à-vis du développement économique qui contribue de façon importante à la dynamique globale du Grand Est.

La politique de réduction de l'artificialisation des sols est donc un enjeu majeur pour notre territoire, d'autant plus que dans le contexte de l'annulation du SCOT révisé de l'Agglomération Thionvilloise et le lancement de sa nouvelle élaboration, les collectivités souhaitent être impliquées dans ces travaux de la conférence qui conditionneront l'aménagement futur de nos communes et de nos intercommunalités.

La Conférence étant composé de 37 membres pour tout le Grand Est, il apparaît nécessaire que le Nord Mosellan puisse y être représenté par 2 élus dans un équilibre entre espaces urbains et espaces ruraux.

Il propose donc au Conseil Municipal de donner un avis défavorable à la proposition de la Région Grand Est et de proposer l'intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de donner un avis défavorable à la proposition de la Région Grand Est
- de proposer l'intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération Thionvilloise, dont un représentant d'un EPCI urbain et un d'un EPCI rural.

Pour extrait conforme,  
Gavisse, le 19 décembre 2023.

Le Maire,  
Alain REDINGE